



Mont
Saint
Aignan

ARRETE PERMANENT

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation, **rue Alonce de Civille** ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter le sens de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers, **rue Alonce de Civille** ;

N° 2024 - 1762

Du registre des arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE ALONCE DE CIVILLE

ARRETONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.- La **rue Alonce de Civille** sera mise en sens unique dans le sens de la rue de la Croix Vaubois jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Mont aux Malades.

ARTICLE 2.- La circulation des cyclistes est autorisée à contresens. Les piétons pourront circuler sur la chaussée par le biais d'une zone délimitée et matérialisée dans le tronçon défini ci-dessus.

ARTICLE 3.- Sur la chaussée, le stationnement et l'arrêt des véhicules est interdit et qualifié de gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route, dans les mêmes emprises qu'à l'article. 1^{er}.

ARTICLE 4.- Les mesures énoncées aux articles 1 et 2 entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 5.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 18 octobre 2024

Certifié exécutoire par publication et affichage

En date du : 23 OCT. 2024

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SDIS Groupement Sud
- SAMU
- Métropole – Direction des Déchets
- Métropole Direction des Transports
- Métropole – pôle Austreberthe Cailly
- Cabinet du Maire
- CTM (T. Duboc)




Catherine FLAVIGNY
Maire de Mont-Saint-Aignan
Conseillère Départementale